FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES | Culture

Charte d'utilisation du kit graphique

Label pour patrimoines classés FW-B

Objectif du Label Patrimoine Culturel

Identifier qu'un bien mobilier ou immatériel est classé par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).

Les règles générales d'utilisation du logo de la FW-B sont reprises dans la charte graphique de la FW-B accessible sur https://www.culture.be/administration/code-de-visibilite/.

La présente charte reprend les précisions relatives à l'utilisation particulière des labels pour patrimoines classés FW-B.

Le label

Le Label

La taille minimale du label est fixée à
une hauteur de 40x55mm pour un A4

CMKY 100 90 20 0
RVB 40 54 123
#28367b

Label patrimoine mobilier

OBJECTIF

Permettre au grand public d'identifier rapidement qu'un bien culturel, exposé sur son lieu de conservation, est classé par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme Patrimoine culturel mobilier (PCM).

Cette identification devrait permettre de :

- valoriser notre patrimoine mobilier
- faire connaître la politique de protection des biens culturels mobiliers en FW-B
- sensibiliser le public à la nécessité de protéger ceux-ci

Label patrimoine immatériel

OBJECTIF

Permettre au grand public d'identifier rapidement qu'une pratique festive ou artisanale, qu'un jeu traditionnel ou une expression artistique traditionnelle est classé comme élément emblématique du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) de la FW-B.

Cette identification devrait permettre de :

- valoriser notre patrimoine immatériel
- faire connaître la politique de sauvegarde de ce patrimoine
- sensibiliser le public à l'identification d'autres pratiques de PCI à protéger

Je suis externe à la FW-B

Utilisation du Label

toujours dans son entièreté

Placement du Label à proximité des oeuvres

Le label sera placé à proximité des biens classés exposés en FW-B ou des biens mobiliers en lien avec le patrimoine immatériel reconnu.

Les deux principaux types de lieu d'exposition sont :

- les musées
- les églises.

Le visuel devra s'intégrer facilement dans les différentes scénographies des opérateurs et leurs supports de présentation.

Exemples

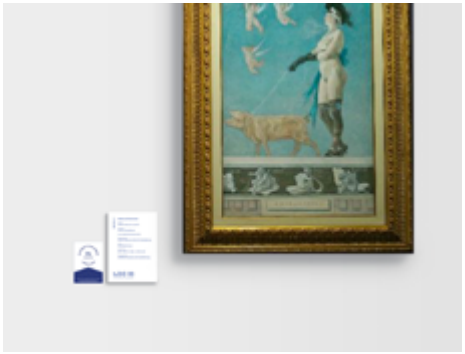

Placement du Label sur les supports de communication print

Le label sera placé sur les différents supports de communication (affiches, brochures, flyers, etc.) des opérateurs en bas à droite ou à gauche.

La taille du label est fixée à une hauteur de 40x55mm pour un format A4.

- Affiche
- Brochure
- ....

Exemples print

Affiche

Brochure

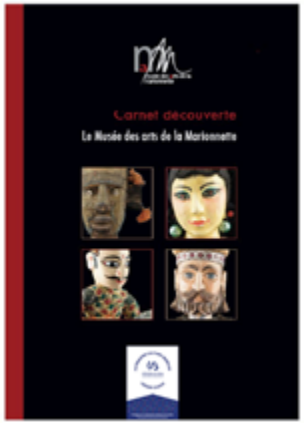

Placement du Label sur les supports de communication web

Le label sera repris sur les supports de communication en ligne :
- publications site web
- publications réseaux sociaux
- ...

Exemples en ligne

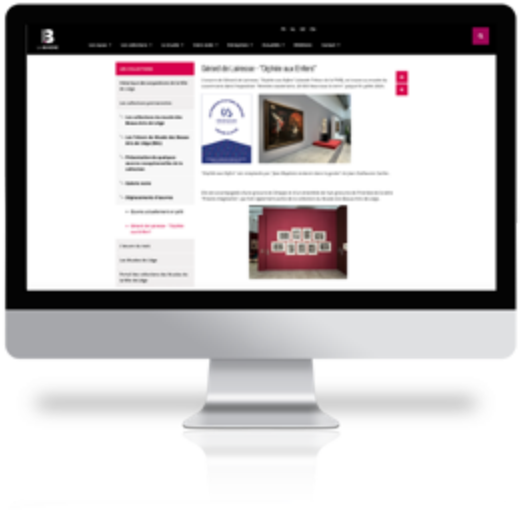

Modalités pratiques

Des supports physiques sur plexiglass
peuvent être envoyés gratuitement sur simple demande.

Trois formats disponibles, sur fond blanc ou transparent :
Format Petit (PCI et PCM) : H 88 mm x l 64 mm
Format Moyen (seulement PCM) : H 121 mm x l 88 mm
Format Grand (seulement PCI) : H 297 mm x l 216 mm (A4)

La production éventuelle d'autres supports est à charge de l'opérateur.

Merci d'envoyer vos projets pour validation à l'équipe
Communication de l'Administration générale de la Culture avant production :
culture.info@cfwb.be

La présente charte graphique sera alimentée au fur et à mesure
par les différents exemples.

** PCM : Patrimoine culturel mobilier * PCI : Patrimoine culturel immatériel*